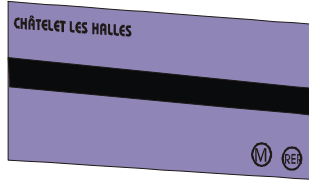




*libres ensemble*



**EXECUTION & MAITRISE  
DE L'EXPLOITATION**

19, Bd de Sébastopol - 75001 PARIS  
Tél : 01.42.33.60.48 - Int. 53 840 - 53 861

Fax : 01.42.33.17.63 eMAIL : [satratp@free.fr](mailto:satratp@free.fr)

Site Internet: <http://www.sat-ratp.fr>

**UNSA COMMERCIAL - METRO & RER**

**LIGNE 06**

## ACCORD SUR LES ECHANGES DE SERVICES ET/OU DE REPOS DES AGENTS OPERATEURS MES DE LA LIGNE 06

Le lundi 01/09/08, s'est tenue une multisyndicale sur le projet d'expérimentation de la Ligne 06, liée à "*l'accord sur les échanges de services et/ou de repos des agents de station et CSA de la ligne 06*", appelé trivialement "*bourse d'échanges*".

Ce projet constitue pour l'**UNSA-COMMERCIAL**, un élément majeur afin de laisser plus de souplesse dans le roulement des agents.

Ainsi, ces derniers peuvent gérer leur temps et s'organiser en toute sérénité s'ils souhaitent obtenir une journée pour vaquer à leurs occupations personnelles, privées.

Au cours de la multisyndicale, les élus de l'**UNSA-COMMERCIAL** sont intervenus sur plusieurs points :

- ☞ Le respect de la règle des jours consécutifs maximum de travail.
- ☞ Le bénéfice à tous les opérateurs sans distinction du projet d'expérimentation.
- ☞ La garantie d'un turn-over entre les agents bénéficiaires.
- ☞ Le respect formel de la compensation prévue pour repos écourté.

L'**UNSA-COMMERCIAL** a fait remarquer au début de la réunion que ce projet d'expérimentation de la "*bourse d'échanges*" constituait à ses yeux, un complément au principe de la loi sur la renonciation des jours de RTT travaillés au volontariat par les agents.

Ceci, dans le sens où la liberté d'organisation dans leur vie professionnelle, demeure une donnée incontournable.

## **Comment s'organise la "bourse d'échanges" ?**

- L'agent volontaire pour participer à l'expérimentation, remplit le document "Fiche volontariat" et le retourne à son encadrement local.
- L'agent désirant changer de service, remplit le document "Echange Service/Repos" qu'il transmet au pilote ou à l'agent de maîtrise CSA, pour les agents de ce service.
- L'agent est informé des possibilités.
- L'agent informé doit se mettre en contact avec son collègue et tous deux doivent renvoyer au pilote ou agent de maîtrise CSA, le document "Echange Service/Repos" pour confirmer la demande.
- L'équipe RH de la ligne effectue la validation finale.
- La demande doit être formalisée sur le document "Echange Service/Repos" auprès du pilote ou du maîtrise CSA dans le délai de 72 heures minimum (*le délai ne prenant pas en compte, le samedi et le dimanche ou tous jours fériés*). Ce délai peut être réduit pour les cas exceptionnels, présentant un caractère d'urgence. Les demandes seront exclusivement traitées par l'encadrement local.
- Les changements ne sont pas autorisés lorsqu'une relève est prévue pour l'un des agents.

**Eu égard au principe de la "bourse d'échanges", les élus du syndicat UNSA-COMMERCIAL sont pleinement engagés dans la défense d'une meilleure concordance pour les agents de leurs conditions de travail et leurs conditions de vie. Plus de possibilités dans leur organisation de vie, c'est un bien-être meilleur pour les agents dans l'exercice de leur métier.**

**Avec l'UNSA COMMERCIAL,  
les intérêts des agents de la Ligne 06 sont défendus**

Paris, le 02 septembre 2008

Pour plus d'information veuillez contacter les représentants UNSA Commercial de la ligne 06 :

M. Khalid DALIL

M. Pascal CASTILLON

M. Philippe DESBAN

Me. ESTEVES

M. MANO MAKOLOU

Me. FAID